

Cela a-t-il quelque chose à voir avec les droits de la personne ou avec ce que nous appelons le bilinguisme? Cela doit se faire par la persuasion morale et non par la menace ou par décret, encore moins par la crainte d'être «encerclé de rouge», à la Fonction publique, parce que l'on ne parle pas français. Cela ne doit pas se faire en empêchant la mobilité d'une province à l'autre sous prétexte que l'on ne parle pas couramment les deux langues officielles.

J'ai fait inscrire la question n° 1731 au *Feuilleton* et on y a répondu le 23 février 1981, comme on peut le constater aux pages 7557 et 7558 du *hansard*. Le gouvernement fédéral a gaspillé des milliards de dollars pour se donner une fonction publique qui soit fonctionnellement bilingue, mais il n'y est pas parvenu. On disait entre autres choses dans la réponse à ma question que 849 heures d'enseignement à un fonctionnaire coûte \$5,390. Les coûts cachés sont bien plus élevés, notamment le temps qu'un fonctionnaire est absent de son travail au cours de l'immersion, le traitement du suppléant qui le remplace pendant qu'il suit un cours de langue, les frais de voyage et de séjour des quelques heureux élus qui vont étudier en immersion totale en France, au Québec ou ailleurs, tout en touchant leur plein traitement pendant un an. Les réponses que m'a données le président du Conseil du Trésor (M. Johnston), que je vois à la Chambre, ne sont que la pointe de l'iceberg. Ce que le gouvernement a dévoilé dans sa réponse c'est qu'il ne sait pas vraiment quel a été le coût de l'enseignement des langues dans la Fonction publique.

Le bilinguisme ne devrait pas signifier uniquement que les anglophones doivent apprendre le français mais qu'on ne devrait pas non plus exercer de discrimination contre les Canadiens unilingues francophones ou anglophones parce qu'ils ne parlent qu'une seule langue. Cela devrait signifier que les Kelso de ce monde ne seront pas bannis parce qu'ils sont unilingues. Le député de Winnipeg-Assiniboine (M. McKenzie) l'a justement signalé pas plus tard qu'hier. Cela devrait signifier qu'on n'exercera pas de discrimination contre des Canadiens dont l'unilinguisme n'est dû qu'au hasard de la naissance, de la langue ou de la géographie. Cela devrait signifier que les gardes de sécurité unilingues et le personnel de protection que nous voyons ici à la Chambre ne seront pas relégués au rang de citoyens de deuxième classe parce qu'ils ne parlent qu'une seule langue. Cela devrait signifier que chaque Canadien peut communiquer avec son gouvernement dans sa langue. Cela devrait vouloir dire qu'on accorde aux anglophones du Québec les mêmes droits que les francophones demandent ailleurs au Canada. Cela devrait signifier que la politique fédérale doit être appliquée intelligemment, et qu'on ne doit pas l'imposer aux Canadiens d'une façon qui risque de provoquer par contrecoup une réaction contre nos associés francophones dans la Confédération.

Songez un peu à ce que nous aurions pu accomplir si le fédéral avait donné ces milliards de dollars à des écoles publiques aux fins de l'enseignement de la langue seconde au lieu de le dépenser à essayer de rendre bilingues des fonctionnaires de 45, 50 ou 55 ans. Le Canada serait très différent aujourd'hui. Les francophones et les anglophones n'ont jamais ressenti une animosité plus aiguë que maintenant à l'égard de l'autre langue officielle.

La constitution

Je ne tiens pas à ce que la constitution traite «à l'emporte-pièce» la majorité des Canadiens dont la langue maternelle est l'anglais ni ceux de nos concitoyens dont la langue maternelle est le français. Je tiens à ce qu'ils aient tous des droits réels. Je crains les effets que ce document aura sur tous nos droits.

Je respecte le Québec, la langue et la culture françaises. Tous les députés à la Chambre ont affirmé leur désir de voir le Québec demeurer dans la Confédération. Je souhaite voir la croissance et l'essor d'un Québec bilingue et dynamique. Je ne tiens pas à ce que le terme Canadien se présente sous forme composée, accolé à un autre par un trait d'union. Si nous voulons que notre pays soit un jour unifié, il faudra qu'il soit établi sur l'égalité de tous et non seulement sur une association entre les deux peuples fondateurs. Si nous n'unifions pas le pays, nous le diviserons. Si nous sommes divisés, nous n'accomplirons jamais notre destin et nous continuerons d'être «deux nations en guerre au sein d'un même État».

Si l'on tient vraiment à ce que notre pays devienne bilingue, cela devra se faire graduellement, au fur et à mesure que les unilingues prendront leur retraite. Si c'est ainsi que cela doit se faire, qu'il en soit ainsi. Mais que cette évolution se fasse sous l'autorité des législatures fédérales et provinciales, et non par des déclarations solennelles dans un document constitutionnel comme celui qu'on nous propose.

Bien des Canadiens ne veulent pas devenir bilingues. Ils n'en sentent pas le besoin et ils en sont probablement incapables. Ce devrait être à eux de décider. Nous devons respecter le droit de l'individu à cette liberté de choix. Le bilinguisme doit demeurer une question de choix personnel, non une question tranchée par une loi imposée d'en haut.

Le Canada est maintenant tout désemparé à cause de la loi sur les langues officielles imposée d'une main de fer par le gouvernement fédéral, à cause des normes nationales qui sont inacceptables dans la plupart des provinces et des territoires. Il est indispensable que nous apprenions à distinguer entre le bilinguisme individuel et le bilinguisme national, car le premier crée l'unité et le second suscite la désunion.

Le bilinguisme individuel est non seulement accepté mais il est vu d'un bon œil et même recherché; en fait, il est essentiel à la réalisation de l'unité nationale. Par contre, le bilinguisme national n'est ni naturel, ni souhaitable, ni bien vu; c'est l'une des causes premières de la désunion nationale. Nous devons tous nous efforcer de ne pas oublier que nous édifions une nation et non pas une province, et que si les Canadiens doivent réaliser leur destin comme un seul peuple, ils doivent, ultimement, être unis par la langue et non pas divisés par elle.

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Vous avez réussi à les faire japper.

M. Stewart: Mais le coup d'État, le coup de grâce, c'est le rapatriement de notre constitution accompagnée d'une formule d'amendement prévoyant le droit de veto et la charte des droits la plus imparfaite qu'on puisse imaginer. Cette charte ne consentira pas plus de droits à la population: elle lui en enlèvera. Et pour les obtenir, la charte et la formule d'amendement, nous aurons été forcé de ramper pour ainsi dire aux pieds de Westminster.

Si le projet est si sensationnel, pourquoi le premier ministre fixe-t-il des limites au débat? Pourquoi en a-t-il imposé au comité sur la constitution? Pourquoi a-t-on refusé d'entendre tous ceux qui voulaient exposer leurs vues? Parce que 64 p.